

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SIMARD**

SEANCE DU 15 décembre 2017

Le conseil municipal de la Commune de Simard s'est réuni le vendredi 15 décembre 2017, à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Jean-Marc ABERLENC, Maire.

Etaient présents : MM Jean-Claude MERCEY-BON, Evelyne THIBERT, Sébastien CHEVEAU, Martine DESPRÉAUX-ROBELIN, Sylvia GAY, Raphaël GUINOT, Jean-Luc MOISSON, Cédric PICARDAT, Jocelyne REBY, Marie-Elisabeth RIOLLET et Fabien WALTEFAUGLE.

Excusé(e)(s) : M Eric MAIRET a donné pouvoir à M Jean-Claude MERCEY-BON et Mme Mathilde CHALUMEAU

Absent(e)(s) : Mme Florence BORDIAUX

Secrétaire de séance : M Jean-Claude MERCEY-BON

Le compte-rendu de la dernière séance est adopté avec 12 voix pour et une abstention.

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif :

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'année 2016 et décide de mettre le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté du 26 juillet 2010.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée de la possibilité, pour les personnes disposant d'un assainissement autonome, de bénéficier, jusqu'à fin 2018, d'aides de l'agence de l'eau pour la réhabilitation de leurs installations.

- Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable – année 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2016 établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Chalon Sud Est.

- Adhésion à la convention de participation « prévoyance » proposée par le Centre de Gestion de Saône-et-Loire

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance.

- Adhésion à l'opération «Participation citoyenne »

Suite à la présentation de l'opération « participation citoyenne » par le major Dominique CLEMENT commandant de la communauté de brigade de Cuisery et l'adjudant Pierre-Henry VERNET Commandant la Brigade de Proximité de MONTRET lors de la dernière séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, avec 8 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, accepte la mise en place du dispositif et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

- Marché « Aménagement du Bourg : cheminement piéton et parking du cimetière »

Le Conseil Municipal prend acte que les entreprises retenues pour le marché de travaux concernant l'opération « Aménagement du Bourg : cheminement piéton et parking du cimetière » sont :

- ♦ Lot 1 Voirie et réseaux divers : Entreprise CORDIER de Saint-Vincent-en-Bresse pour un montant de 56 595.00€ HT pour l'offre de base et 58 645.00€ HT avec les PSE comprises,
- ♦ Lot 2 Espaces verts : Entreprise Saône-et-Loire Paysage de Louhans pour un montant de 2 784.00€ HT.

- Terrain rue du 23 août 1944 :

Le conseil municipal envisage l'implantation d'un lotissement sur ce terrain qui serait confiée à un promoteur.

- Indemnité de conseil du receveur municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à Monsieur Damien PERRET, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et de lui accorder également l'indemnité de confection de documents budgétaires calculée par application des tarifs en vigueur.

- Régie « Caution salle polyvalente » :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la suppression de la régie pour l'encaissement des cautions lors de la location de la salle polyvalente par les particuliers, à compter du 01 janvier 2018.

Monsieur le Maire expose que la trésorerie de Cuisery n'acceptera plus de numéraire à compter du 01 janvier 2018. Les dépôts en espèce devront être effectués à la trésorerie de Tournus. Afin de faciliter la gestion des dons, il est demandé aux donateurs de privilégier les dons en chèque.

- Monsieur le Maire informe l'assemblée:

- Que la dérogation concernant le monte-personnes de la mairie a été accordée.
- Que les travaux de réhabilitation des sanitaires de l'école primaire sont prévus aux vacances de février.
- Du courrier de Monsieur Aurélien THIBERT, au nom du collectif des riverains, concernant le projet AGRIMETHABRESSE.
- Du courrier de l'inspecteur d'académie informant la commune qu'il n'est pas possible de modifier les rythmes scolaires pour le 01 janvier 2018 et que la demande sera étudiée pour une application à la rentrée scolaire 2018/2019.

Vu par Nous, Jean-Marc ABERLENC, Maire de la Commune de Simard, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Jean-Marc ABERLENC

